

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE**

REÇU EN PREFECTURE

le 29/06/2021

Application agréée E-lepale.com

70_DE-017-251710562-20210626-0_26_2021-B

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° CS 26/2021**

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

Nombre de membres :

en exercice : 78
présents : 42
votants : 46
pouvoirs : 4

Objet :

**Décision modificative
n°1**

Acte rendu exécutoire
après publication ou
affichage ou notification
aux intéressés ainsi
qu'après transmission
au service de légalité.

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit juin à 18h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane, dûment convoqué, a, pour la 4^{ème} fois depuis la publication de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, tenu une réunion à distance, par visioconférence, sous la présidence de Sylvain BARREAUD, 1^{er} Vice-Président, Président par intérim du Pays de Saintonge.

Date de convocation : le 22 juin 2021

Étaient présents mesdames et messieurs :

Bernard COMPAN, Jean-Pierre MAUREL, Gérard GANDAUBER, Jean-Luc MARCHAIS, Jean-Luc FOURRÉ (mandataire de Eric PANNAUD - Chaniers), Patrice SALLAFRANQUE, Florence CAILLAUD, Joseph DE MINAC, Aurore DESCHAMPS, Alain MARGAT, Françoise BARBAUD, Benoît HAPIOT (mandataire de Nicole LAURIN - Saint-André-de-Lidon), Caroline ANDRÉ, Pascal GILLARD, Christian HILLAIRET, Francis GRELLIER, Jean-Pierre MORDANT, Bernadette HADJ, Ludovic NORIGEON, Stéphanie VALÉRI, Véronique LAPRÉE, Claudine PEYRAMAURE, Mireille POLLET, Lionel DURAND, Brigitte BOURSIQUOT, Philippe DELHOUME, Pierre TUAL, Jean-François BON, Sylvain BARREAUD, Raymond MOHSEN, Marie-Line CHAUVET, Philippe SOULISSE (mandataire de Gérard BOUTON - Tesson), Bernard COMBEAU, Alain SERIS, Corinne PEQUIGNOT (mandataire de Amanda LESPINASSE - Saint-Georges-des-Coteaux), Alain BERTHELOT, Fanny DEAT, Christian BARBIER, Bruno TAPON, Bernard CHATEAUGIRON, Véronique FICHEL, Patrick MAXIME.

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

Eric PANNAUD (pouvoir à Jean-Luc FOURRÉ - Chaniers), Laurent MICHAUD, Sylvie BRUN, Nicole LAURIN (pouvoir à Benoît HAPIOT - Crazannes), Amanda LESPINASSE (pouvoir à Corinne PEQUIGNOT - Saint-Sever-de-Saintonge), Philippe CHASSERIAUD, Chantal GORNET, Gérard BOUTON (pouvoir à Philippe SOULISSE - RIOUX), Michel DOUBLET.

Secrétaire de séance : Joseph DE MINAC

Le 1^{er} Vice-Président, Président par intérim expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5711-1, et le livre VI de sa première partie relatif aux dispositions financières et comptables ;

Vu la délibération n° CS 22/2021 du Comité syndical en date du 31 mars 2021 relative au vote du budget 2021 ;

Le Président par intérim présente la décision modificative n°1 du Budget Principal 2021 :

Cette décision modificative porte sur des ajustements en section de fonctionnement du budget primitif, par l'inscription en dépenses de la subvention, d'un montant de 820 €, attribuée à la commune de Port d'Envaux pour l'animation de la Visite du Soir programmé le 27 juillet 2021, et l'inscription de 900 € en frais de maintenance pour le SIG.

L'équilibre est atteint en fonctionnement par une diminution de 820 € des frais de rémunérations d'intermédiaires prévus pour l'animation des Visites du Soir (compte 6228), ainsi que l'inscription de 3 597 € en recettes exceptionnelles, correspondant à l'indemnité versée par ESRI suite aux dysfonctionnements survenus sur le SIG en 2019, et 2 697 € en charges exceptionnelles.

FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
Visites du Soir				
011	6228-30	Rémunérations d'intermédiaires – divers	- 820	
65	657348-30	Subvention attribuée à la commune de Port D'Envaux dans le cadre de l'opération des Visites du Soir 2021	+ 820	
SIG				
011	6156--820	Maintenance	+ 900	
77	773-820	Recettes exceptionnelles		+ 3 597
Administration générale				
67	678-020	Autres charges exceptionnelles (fonds de réserve)	+ 2 697	
TOTAL			+ 3 597 €	+ 3 597 €

Le Budget Principal s'élève désormais à 1 034 974 € au lieu de 1 031 377 €.

Les annexes budgétaires seront modifiées.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ✓ adopte la décision modificative n°1 telle que présentée ;
- ✓ autorise le Président par intérim à conduire les démarches et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré le 28 juin 2021.

Le 1^{er} Vice-Président,
Président par intérim

Sylvain BARREAUD

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical ORGANISÉE EN VISIOCONFÉRENCE

Les élus présents à distance n'ont pu signer le présent registre d'émargement
28/06/ 2021

FEUILLE DE PRESENCE

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
BALANZAC	Dominique BERNARD		Bernard COMPAN	Présent
BERNEUIL	Jean-Pierre MAUREL	Présent	Nadine BONDON	
BEURLAY	Gérard GANDAUBER	Présent	Sylvie DUMAND	
BURIE	Gérard PERRIN	Présent	David JARRY	
BUSSAC-SUR-CHARENTE	Jean-Luc MARCHAIS	Présent	Françoise DURAND	
CHANIER	Eric PANNAUD	ABSENT EXCUSÉ (Pouvoir à Jean-Luc FOURRE - Chaniers)	Jean-Luc GRAVELLE	
CHANIER	Jean-Luc FOURRÉ	Présent (Mandataire de Eric PANNAUD - Chaniers)	Annick FIAUD	
CHAPELLE DES POTS (LA)	Patrice SALLAFRANQUE	Présent	Alexandre ARNAUD	

REÇU EN PREFECTURE

le 29/06/2021

Application agréée E-legalite.com

71_RN-017-251710502-20210628-D_26_2021-B

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical ORGANISÉE EN VISIOCONFÉRENCE

Les élus présents à distance n'ont pu signer le présent registre d'émargement

28/06/ 2021

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
CHERAC	Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU		Jean-Paul COMPAIN	
CHERMIGNAC	Jean-Michel ROUGER		Florence CAILLAUD	Présent
CLISSE (LA)	Daniel de MINIAC	OK	Bernard MICHAUD	
COLOMBIERS	Aurore DESCHAMPS	Présente	Laurent WOZNIEZKO	
CORME-ROYAL	Alain MARGAT	Présent	Sylvie BARDEY	
COURCOURY	Françoise BARBAUD	Présent	Éric BIGOT	
CRAVANS	Pascal DELARGE		Jacques ALLAIN	
CRAZANNES	Benoît HAPIOT	Présent (Mandataire de Nicole MAURIN - Saint-André-de-Lidon)	Isabelle BARRET	

REÇU EN PREFECTURE

1e 29/06/2021

Application agréée E-legaite.com

71_AN-017-251710562-20210628-D_26_2021-B

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical ORGANISÉE EN VISIOCONFÉRENCE

Les élus présents à distance n'ont pu signer le présent registre d'émargement

28/06/ 2021

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
DOMPIERRE-SUR-CHTE	Gaby TOUZINAUD		Caroline ANDRÉ	Présente
DOUHET (LE)	Laurent GOUINAUD		Vanessa GHYS	
ECOYEUX	Pascal GILLARD	Présent	Marie-Claude COLIN	
ECURAT	Laurent MICHAUD	ABSENT EXCUSÉ	Isabelle COSSON	
ESSARDS (LES)	Christian HILLAIRET	Présent	Nicolas BOURSQUOT	
FONTCOUVERTE	Francis GRELLIER	Présent	Claudine BRUNETEAU	
GEAY	Jacky MICHAUD		Michel LOREAU	
GEMOZAC	Jean-Pierre MORDANT	Présent	Marie-Isabelle COPLEY	
GONDS (LES)	Bernadette HADJ	Présente	Marie-Line CLOUX	

REÇU EN PREFECTURE

le 29/06/2021

Application agréée E-legalite.com

71_RN-017-251710562-20210628-0_26_2021-B

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical ORGANISÉE EN VISIOCONFÉRENCE

Les élus présents à distance n'ont pu signer le présent registre d'émargement

28/06/ 2021

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
JARD (LA)	Jérôme GARDELLE		Ludovic NORIGEON	Présent
JAZENNES	Stéphanie VALERI	Présente	Régis MASSIAS	
LUCHAT	Jacki RAGONNEAUD		Jean-Claude CHAUVET	
MEURSAC	Véronique LAPREE	Présente	Jean-Michel CHATELIER	
MIGRON	Sylvie BRUN	Présente excusée	Agnès POTTIER	
MONTILS	Philippe ROUET		Claudine PEYRAMAURE	PRÉSENTE
MONTPELLIER DE MEDILLAN	Mireille POLLET	Présente	Sandrine RAISON	
NANCRAS	Lionel DURAND	Présent	David RAFFÉ	
NIEUL-LES-SAINTES	Mikaël MOINET		Brigitte BOURSQUOT	Présente

REÇU EN PREFECTURE

1e 29/06/2021

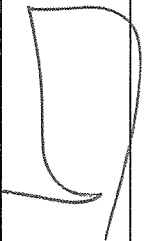
Application agréée E-legalite.com

71_RH-017-251710562-20210628-D_26_2021-6

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical ORGANISÉE EN VISIOCONFÉRENCE

Les élus présents à distance n'ont pu signer le présent registre d'émargement

28/06/ 2021

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
PESSINES	Philippe DELHOUME	<i>Présent.</i>	Christine MESLAND	
PISANY	Pierre TUAL	<i>Présent</i>	Jean-Claude LANDREIN	
PLASSAY	Claude FRISQUE		Stéphane MAJEAU	
PONT-L'ABBE D'ARNOULT	Jean-François BON	<i>Présent</i>	Lydie RUAUD	
PORT-D'ENVAUX	Sylvain BARREAU		Cathie GUIBERTEAU	
PREGUILLAC	Raymond MOHSEN	<i>Présent</i>	Martine MIRANDE	
RETAUD	Marie-Line CHAUVET	<i>Présent</i>	Fabrice BOSSUYT	
RIOUX	Philippe SOULISSE	 (Mandataire de Gérard BOUTON - Tesson)	Claude LOISEAU	

REÇU EN PREFECTURE

le 29/06/2021

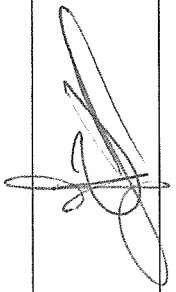
Application agréée E-legalite.com

71_RN-017-251710562-20210628-D_26_2021-B

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical ORGANISÉE EN VISIOCONFÉRENCE

Les élus présents à distance n'ont pu signer le présent registre d'émargement

28/06/ 2021

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
ROMÉGOUX	Jean-Pascal VIALE		Didier BRUNETEAU	
ROUFFIAC	Sébastien PAJOT		Corinne MACHEFERT	
SAINT-ANDRE DE LIDON	Nicole MAURIN	ABSENTE EXCUSÉE (pouvoir à Benoît HAPIOT - Crazannes)	Christelle HURTADO	ABSENTE EXCUSÉE
SAINT-BRIS-DES-BOIS	Bernard COMBEAU	<i>Présent</i>	Géraldine DESRENTES	
SAINT-CESAIRE	Virginie SAUVERRE		Sylvie BÉGIN	
SAINT-GEORGES DES COTEAUX	Amanda LESPINASSE	ABSENTE EXCUSÉE (pouvoir à Corinne PEQUIGNOT - Saint-Sever-de-Saintonge)	Frédéric ROUAN	
SAINT-PORCHAIRE	Jean-Claude GRENON		André VITAL	
SAINT-SAUVANT	Alain SERIS		Jean-Marc AUDOUIN	
SAINT-SEVER-DE-SAINTONGE	Corinne PEQUIGNOT	<i>Présente</i> (Mandatitaire de Amanda LESPINASSE - Saint-Georges-des-Coteaux)	Pierre HERVE	

REÇU EN PREFECTURE

1e 29/06/2021

Application agréée E-legalite.com

71_RN-017-251710562-20210628-D_26_2021-6

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical ORGANISÉE EN VISIOCONFÉRENCE

Les élus présents à distance n'ont pu signer le présent registre d'émargement

28/06/ 2021

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
SAINT-SIMON DE PELLOUAILLE	Aurélien BERTHELOT	<i>Présent</i>	Pascal LYS	
SAINT-SULPICE D'ARNOULT	Fanny DEAT	<i>Présente</i>	Jean-Michel GALLET	
SAINT-VAIZE	Christian BARBIER	<i>Présent.</i>	Michel ROUX	
SAINTE-GEMME	Philippe GACHET		Jérôme LOUIS	
SAINTE-RADEGONDE	Monique RIVIERE		Hubert GUILLAUME	
SAINTES	Bruno DRAPRON		Ammar BERDAÏ	
	Marie-Line CHEMINADE		Véronique TORCHUT	
	Evelyne PARISI		Philippe CREACHCADEC	
	Joël TERRIEN		Charlotte TOUSSAINT	

REÇU EN PREFECTURE

le 29/06/2021

Application agréée E-legalite.com

71_AN-017-251710562-20210628-0_26_2021-5

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical ORGANISÉE EN VISIOCONFÉRENCE

Les élus présents à distance n'ont pu signer le présent registre d'émargement

28/06/ 2021

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
	Philippe CALLAUD		Dominique DEREN	
	Martine BUFFET		Sophie DEBORDE	
	Laurent CHANTOURY		Pierre MAUDOUX	
	Pierre DIETZ		Renée BENCHIMOL-LAURIBE	
	François EHLINGER		Laurent DAVIET	
SEURE (LE)	Philippe CHASSERIAU	ABSENT EXCUSÉ	Patrick ROUDIER	ABSENT EXCUSÉ
SOULIGNONNES	Valérie LONGUET		Daniel BERNARD	
TANZAC	Chantal GORNET	ABSENTE EXCUSÉE	Philippe NOREL	
TESSON	Gérard BOUTON	ABSENT EXCUSÉ (Pouvoir à Philippe SOULISSE - Rioux)	Isabelle MONET	

REÇU EN PREFECTURE

1e 29/06/2021

Application agréée E-legalite.com

71_AN-017-251710562-20210628-D_26_2021-B

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical ORGANISÉE EN VISIOCONFÉRENCE

Les élus présents à distance n'ont pu signer le présent registre d'émargement
28/06/ 2021

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
THAIMS	Brigitte CHOLLET		Bruno TAPON	Présent
THENAC	Sylvie MERCIER		Jean-Pierre BRUNET	
THEZAC	Catherine HERAULT		Bruno BETELAUD	
TRIZAY	Michel DOUBLET	ABSENT EXCUSÉ	Marie-Claude PELLETIER	ABSENTE EXCUSÉE
LA VALLEE	Alexandre BOULOUMOU		François CRISTOU	
VARZAY	Bernard CHATEAUGIRON		Eliane TRAIN	
VENERAND	Véronique FICHEL	Présente	Françoise LIBOUREL	
VILLARS-EN-PONS	Patrick MAXIME	Présent	Alexandra BAUTERS	
VILLARS-LES-BOIS	Fabrice BARUSSEAU		Gaëlle BERNARD	

REÇU EN PREFECTURE
le 29/06/2021
Application agréée E-legalite.com
71_RN-017-251710582-20210628-0_26_2021-B

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical ORGANISÉE EN VISIOCONFÉRENCE

Les élus présents à distance n'ont pu signer le présent registre d'émargement

28/06/ 2021

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	SIGNATURE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT	SIGNATURE
VIROLLET	Jean GEAY		Roger COUTURE	

REÇU EN PREFECTURE

le 29/06/2021

Application agréée E.legalite.com

71_AN-017-251710562-20210628-D_26_2021-B

Syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane - Réunion du Comité Syndical ORGANISÉE EN VISIOCONFÉRENCE

Les élus présents à distance n'ont pu signer le présent registre d'émargement

28/06/ 2021

AGENTS DU PAYS DE SAINTONGE ROMANE

DURAND Aurélien	Directeur général des services, chef de projet SCoT	
BERGONZONI Véronique	Directrice adjointe du Pays et directrice de l'abbaye de Trizay	
VERNEY Camille	Chargée de mission urbanisme et cadre de vie	
BLIN Clotilde	Chargée de communication et secrétaire	
LEBLAY Boris	Animateur et Gestionnaire Programme LEADER	
LEFRANCOIS Anne	Gestionnaire des finances et du personnel	
MILLET Julien	Chef de projet SIG	
SIMON Sandrine	Administratrice SIG Web	ABSENTE EXCUSÉE

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE**

REÇU EN PREFECTURE
Le 05/07/2021
Application agréée E-legalite.com
99_0E-017-251710562-20210628-0_27_2021-0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° CS 27/2021**

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

Nombre de membres :
en exercice : 78
présents : 43
votants : 47
pouvoirs : 4

Objet :
**Autorisations spéciales
d'absences pour
événements familiaux**

Acte rendu exécutoire
après publication ou
affichage ou notification
aux intéressés ainsi
qu'après transmission
au service de légalité.

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit juin à 18h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane, dûment convoqué, a, pour la 4^{ème} fois depuis la publication de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, tenu une réunion à distance, par visioconférence, sous la présidence de Sylvain BARREAU, 1^{er} Vice-Président, Président par intérim du Pays de Saintonge.

Date de convocation : le 22 juin 2021

Étaient présents mesdames et messieurs :

Bernard COMPAN, Jean-Pierre MAUREL, Gérard GANDAUBER, Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Jean-Luc FOURRÉ (mandataire de Eric PANNAUD - Chaniers), Patrice SALLAFRANQUE, Florence CAILLAUD, Joseph DE MINAC, Aurore DESCHAMPS, Alain MARGAT, Françoise BARBAUD, Benoît HAPIOT (mandataire de Nicole LAURIN - Saint-André-de-Lidon), Caroline ANDRÉ, Pascal GILLARD, Christian HILLAIRET, Francis GRELLIER, Jean-Pierre MORDANT, Bernadette HADJ, Ludovic NORIGEON, Stéphanie VALÉRI, Véronique LAPRÉE, Claudine PEYRAMAURE, Mireille POLLET, Lionel DURAND, Brigitte BOURSQUOT, Philippe DELHOUME, Pierre TUAL, Jean-François BON, Sylvain BARREAU, Raymond MOHSEN, Marie-Line CHAUVET, Philippe SOULISSE (mandataire de Gérard BOUTON - Tesson), Bernard COMBEAU, Alain SERIS, Corinne PEQUIGNOT (mandataire de Amanda LESPINASSE - Saint-Georges-des-Coteaux), Alain BERTHELOT, Fanny DEAT, Christian BARBIER, Bruno TAPON, Bernard CHATEAUGIRON, Véronique FICHEL, Patrick MAXIME.

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

Eric PANNAUD (pouvoir à Jean-Luc FOURRÉ - Chaniers), Laurent MICHAUD, Sylvie BRUN, Nicole LAURIN (pouvoir à Benoît HAPIOT - Crazannes), Amanda LESPINASSE (pouvoir donné à Corinne PEQUIGNOT - Saint-Sever-de-Saintonge), Philippe CHASSERIAUD, Chantal GORNET, Gérard BOUTON (pouvoir à Philippe SOULISSE - RIOUX), Michel DOUBLET.

Secrétaire de séance : Joseph DE MINAC

Le 1^{er} Vice-Président, Président par intérim expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du Travail,

Vu la réponse ministérielle n° 44068 JO AN Q du 14 avril 2000,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, notamment son article 21,

Vu la jurisprudence du Conseil d'Etat n°351682,

Considérant l'absence de décret pris en Conseil d'Etat déterminant la liste de ces autorisations spéciales d'absence et leurs conditions d'octroi et précisant celles

qui sont accordées de droit, tel que prévu au dernier alinéa de l'article 21 précédemment visé,

Objet	Durée	Observations
Mariage - PACS		
De l'agent	5 jours ouvrables	Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative
D'un enfant	3 jours ouvrables	
D'un-e ascendant-e, sœur, frère, tante, oncle, nièce, neveu, belle-sœur, beau-frère	1 jour ouvrable	
Décès / Obsèques		
Du conjoint	5 jours ouvrables	Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative
Des mère, père	3 jours ouvrables	
Des belle-mère, beau-père	3 jours ouvrables	
Les autres ascendant-e-s, sœur, frère, tante, oncle, nièce, neveu, belle-sœur, beau-frère	1 jour ouvrable	Jours éventuellement non consécutifs

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment ses articles 59, dans sa rédaction antérieure au 6 août 2019, et 136,

Vu l'avis de principe du Comité technique du 1er mars 2001,

Vu l'avis au Comité technique du 24 juin 2021,

Le Président expose aux membres du Comité Syndical que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents territoriaux. Il précise que les modalités d'attribution concernant les autorisations liées à des événements familiaux doivent être déterminées localement par délibération, après avis du Comité Technique.

Le Président propose de retenir les autorisations d'absences telles que présentées dans le tableau, ci-dessous, et de les accorder dans les conditions suivantes :

Il précise également que la réponse ministérielle n° 44068 du 14 avril 2000 prévoit la possibilité d'accorder un délai de route, de 48 heures maximum aller-retour, aux agents bénéficiant d'une autorisation d'absence.

Dans une optique d'équité de traitement, ces modalités s'appliquent à l'ensemble des agents de droit public suivants : fonctionnaires, stagiaires et agents contractuels de droit public, à temps complet et à temps non complet.

Pour les agents travaillant à temps partiel, le nombre de jours d'autorisations d'absence susceptible d'être accordé est égal au produit des obligations hebdomadaires de service d'un agent travaillant à temps plein, plus un jour, par la quotité de travail à temps partiel de l'agent intéressé ; soit pour un agent travaillant 3 jours sur 5 : $5 + 1 \times 3/5 = 3,6$ jours, arrondi à 4 jours.

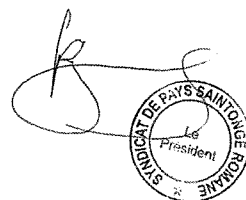
Les dispositions de la présente délibération prendront effet à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité au regard du principe de non-rétroactivité d'un acte réglementaire et de son caractère exécutoire dès lors qu'il a été procédé à la transmission de cet acte au représentant de l'Etat dans le département.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- Approuve les autorisations spéciales d'absences pour événements familiaux telles que présentées

Fait et délibéré le 28 juin 2021.

Le 1^{er} Vice-Président,
Président par intérim



Sylvain BARREAUD

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° CS 29/2021**

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

Nombre de membres :

en exercice : 78
présents : 43
votants : 47
pouvoirs : 4

Objet :
Demande d'applications
SIG Web métier par la
Communauté
d'Agglomération de
Saintes

Acte rendu exécutoire
après publication ou
affichage ou notification
aux intéressés ainsi
qu'après transmission
au service de légalité.

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit juin à 18h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane, dûment convoqué, a, pour la 4^{ème} fois depuis la publication de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, tenu une réunion à distance, par visioconférence, sous la présidence de Sylvain BARREAUD, 1^{er} Vice-Président, Président par intérim du Pays de Saintonge.

Date de convocation : le 22 juin 2021

Étaient présents mesdames et messieurs :

Bernard COMPAN, Jean-Pierre MAUREL, Gérard GANDAUBER, Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Jean-Luc FOURRÉ (mandataire de Eric PANNAUD - Chaniers), Patrice SALLAFRANQUE, Florence CAILLAUD, Joseph DE MINAC, Aurore DESCHAMPS, Alain MARGAT, Françoise BARBAUD, Benoît HAPIOT (mandataire de Nicole LAURIN - Saint-André-de-Lidon), Caroline ANDRÉ, Pascal GILLARD, Christian HILLAIRET, Francis GRELLIER, Jean-Pierre MORDANT, Bernadette HADJ, Ludovic NORIGEON, Stéphanie VALÉRI, Véronique LAPRÉE, Claudine PEYRAMAURE, Mireille POLLET, Lionel DURAND, Brigitte BOURSQUOT, Philippe DELHOUME, Pierre TUAL, Jean-François BON, Sylvain BARREAUD, Raymond MOHSEN, Marie-Line CHAUVET, Philippe SOULISSE (mandataire de Gérard BOUTON - Tesson), Bernard COMBEAU, Alain SERIS, Corinne PEQUIGNOT (mandataire de Amanda LESPINASSE - Saint-Georges-des-Coteaux), Alain BERTHELOT, Fanny DEAT, Christian BARBIER, Bruno TAPON, Bernard CHATEAUGIRON, Véronique FICHEL, Patrick MAXIME.

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

Eric PANNAUD (pouvoir à Jean-Luc FOURRÉ - Chaniers), Laurent MICHAUD, Sylvie BRUN, Nicole LAURIN (pouvoir à Benoît HAPIOT - Crazannes), Amanda LESPINASSE (pouvoir donné à Corinne PEQUIGNOT - Saint-Sever-de-Saintonge), Philippe CHASSERIAUD, Chantal GORNET, Gérard BOUTON (pouvoir à Philippe SOULISSE - RIOUX), Michel DOUBLET.

Secrétaire de séance : Joseph DE MINAC

Le 1^{er} Vice-Président, Président par intérim expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu les statuts du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane.

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu les statuts du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane.

Considérant le Système d'Information Géographique du Pays de Saintonge Romane ;

Considérant la demande de la Communauté d'Agglomération de Saintes pour la mise à disposition d'applications SIG Web en soutien à la gestion de trois compétences :

- Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (nouvelle compétence),
- Mobilité,
- Documents d'urbanisme.

Considérant l'avancée majeure que constituent ces applications dans le cadre de la modernisation des services publics, du soutien et des économies qu'elles apporteraient aux collectivités du territoire pour l'exercice des compétences associées, du plan de charge et de la mobilisation du service SIG

Il est proposé de répondre favorablement aux demandes de développement identifiées comme prioritaires :

- Développement d'une application métier « Eaux Pluviales Urbaines » pour l'Agglomération de Saintes

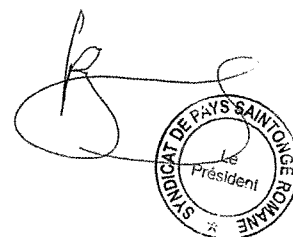
Un calendrier pourra être établi sur le 2nd semestre afin d'envisager les modalités de réponses pouvant être apportées aux autres demandes de développement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- Décide de répondre favorablement à la demande de la Communauté d'Agglomération de Saintes identifiée comme prioritaire, à savoir le développement d'une application SIG métier « Eaux Pluviales Urbaines »
- Autorise la mise en œuvre des moyens nécessaires au développement de cette application
- Autorise la mise en œuvre d'un calendrier prévisionnel sur le second semestre 2021, tenant compte de la charge de service

Fait et délibéré le 28 juin 2021.

Le 1^{er} Vice-Président,
Président par intérim



Sylvain BARREAUD

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° CS 30/2021**

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

Nombre de membres :

en exercice : 78
présents : 43
votants : 47
pouvoirs : 4

Objet :

**Demande d'applications
SIG Web métier par la
Ville de Saintes**

Acte rendu exécutoire
après publication ou
affichage ou notification
aux intéressés ainsi
qu'après transmission
au service de légalité.

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit juin à 18h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane, dûment convoqué, a, pour la 4^{ème} fois depuis la publication de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, tenu une réunion à distance, par visioconférence, sous la présidence de Sylvain BARREAUD, 1^{er} Vice-Président, Président par intérim du Pays de Saintonge.

Date de convocation : le 22 juin 2021

Étaient présents mesdames et messieurs :

Bernard COMPAN, Jean-Pierre MAUREL, Gérard GANDAUBER, Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Jean-Luc FOURRÉ (mandataire de Eric PANNAUD - Chaniers), Patrice SALLAFRANQUE, Florence CAILLAUD, Joseph DE MINAC, Aurore DESCHAMPS, Alain MARGAT, Françoise BARBAUD, Benoît HAPIOT (mandataire de Nicole LAURIN - Saint-André-de-Lidon), Caroline ANDRÉ, Pascal GILLARD, Christian HILLAIRET, Francis GRELLIER, Jean-Pierre MORDANT, Bernadette HADJ, Ludovic NORIGEON, Stéphanie VALÉRI, Véronique LAPRÉE, Claudine PEYRAMAURE, Mireille POLLET, Lionel DURAND, Brigitte BOURSQUOT, Philippe DELHOUME, Pierre TUAL, Jean-François BON, Sylvain BARREAUD, Raymond MOHSEN, Marie-Line CHAUVET, Philippe SOULISSE (mandataire de Gérard BOUTON - Tesson), Bernard COMBEAU, Alain SERIS, Corinne PEQUIGNOT (mandataire de Amanda LESPINASSE - Saint-Georges-des-Coteaux), Alain BERTHELOT, Fanny DEAT, Christian BARBIER, Bruno TAPON, Bernard CHATEAUGIRON, Véronique FICHEL, Patrick MAXIME.

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

Eric PANNAUD (pouvoir à Jean-Luc FOURRÉ - Chaniers), Laurent MICHAUD, Sylvie BRUN, Nicole LAURIN (pouvoir à Benoît HAPIOT - Crazannes), Amanda LESPINASSE (pouvoir donné à Corinne PEQUIGNOT - Saint-Sever-de-Saintonge), Philippe CHASSERIAUD, Chantal GORNET, Gérard BOUTON (pouvoir à Philippe SOULISSE - RIOUX), Michel DOUBLET.

Secrétaire de séance : Joseph DE MINAC

Le 1^{er} Vice-Président, Président par intérim expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane.

Considérant le Système d'Information Géographique du Pays de Saintonge Romane ;

Considérant la demande écrite de la Ville de Saintes pour la mise à disposition d'une application SIG Web métier en soutien à la gestion de la compétence Voirie ;

Considérant la mise en œuvre du Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public (PAVE) aux personnes à mobilité réduite par la Ville de Saintes ;

Considérant l'avancée majeure que constituent ces applications dans le cadre de la modernisation des services publics, du soutien et des économies qu'elles apporteraient aux collectivités du territoire pour l'exercice des compétences associées, du plan de charge et de la mobilisation du service SIG.

Il est proposé de répondre favorablement à la demande de développement d'une application métier pour l'exploitation et le suivi du PAVE de la ville de Saintes

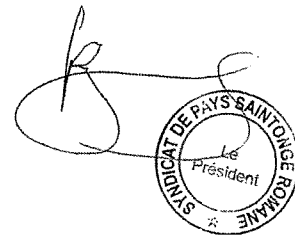
Un calendrier pourra être établi sur le 2nd semestre afin d'envisager les modalités de réponses pouvant être apportées aux autres demandes de développement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- Décide de répondre favorablement à la demande de la ville de Saintes pour le développement d'une application SIG métier pour l'exploitation et le suivi du PAVE
- Autorise la mise en œuvre des moyens nécessaires au développement de cette application
- Autorise la mise en œuvre d'un calendrier prévisionnel sur le second semestre 2021, tenant compte de la charge de service

Fait et délibéré le 28 juin 2021.

Le 1^{er} Vice-Président,
Président par intérim



Sylvain BARREAUD

SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° CS 31/2021

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

Nombre de membres :
en exercice : 78
présents : 43
votants : 47
pouvoirs : 4

Objet :
Conventions et accès au
SIG Web

Acte rendu exécutoire
après publication ou
affichage ou notification
aux intéressés ainsi
qu'après transmission
au service de légalité.

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit juin à 18h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane, dûment convoqué, a, pour la 4^{ème} fois depuis la publication de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, tenu une réunion à distance, par visioconférence, sous la présidence de Sylvain BARREAUD, 1^{er} Vice-Président, Président par intérim du Pays de Saintonge.

Date de convocation : le 22 juin 2021

Étaient présents mesdames et messieurs :

Bernard COMPAN, Jean-Pierre MAUREL, Gérard GANDAUBER, Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Jean-Luc FOURRÉ (mandataire de Eric PANNAUD - Chaniers), Patrice SALLAFRANQUE, Florence CAILLAUD, Joseph DE MINAC, Aurore DESCHAMPS, Alain MARGAT, Françoise BARBAUD, Benoît HAPIOT (mandataire de Nicole LAURIN - Saint-André-de-Lidon), Caroline ANDRÉ, Pascal GILLARD, Christian HILLAIRET, Francis GRELLIER, Jean-Pierre MORDANT, Bernadette HADJ, Ludovic NORIGEON, Stéphanie VALÉRI, Véronique LAPRÉE, Claudine PEYRAMAURE, Mireille POLLET, Lionel DURAND, Brigitte BOURSQUOT, Philippe DELHOUME, Pierre TUAL, Jean-François BON, Sylvain BARREAUD, Raymond MOHSEN, Marie-Line CHAUVET, Philippe SOULISSE (mandataire de Gérard BOUTON - Tesson), Bernard COMBEAU, Alain SERIS, Corinne PEQUIGNOT (mandataire de Amanda LESPINASSE - Saint-Georges-des-Coteaux), Alain BERTHELOT, Fanny DEAT, Christian BARBIER, Bruno TAPON, Bernard CHATEAUGIRON, Véronique FICHEL, Patrick MAXIME.

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

Eric PANNAUD (pouvoir à Jean-Luc FOURRÉ - Chaniers), Laurent MICHAUD, Sylvie BRUN, Nicole LAURIN (pouvoir à Benoît HAPIOT - Crazannes), Amanda LESPINASSE (pouvoir donné à Corinne PEQUIGNOT - Saint-Sever-de-Saintonge), Philippe CHASSERIAUD, Chantal GORNET, Gérard BOUTON (pouvoir à Philippe SOULISSE - RIOUX), Michel DOUBLET.

Secrétaire de séance : Joseph DE MINAC

Le 1^{er} Vice-Président, Président par intérim expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane ;

Vu les statuts du SYMBAS ;

Vu les statuts du SYMBA ;

Vu les statuts de l'ASMHS ;

Vu les délégations de compétences des EPCI membres du Syndicat Mixte Pays de Saintonge Romane au SYMBA et SYMBAS dans le cadre de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) ;

Considérant le Système d'Information Géographique du Pays de Saintonge Romane ;

Considérant les demandes écrites de demandes d'accès au SIG Web du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane reçues par ces trois structures ;

Considérant nécessité pour ces structures d'accéder aux informations cadastrales pour la réalisation de leurs missions ;

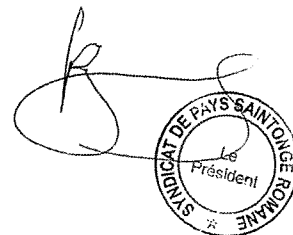
Il est proposé d'accorder un accès à ces structures demandeuses, sous réserve de l'accord de la CNIL. D'autre part, il est également proposé que cet accès soit payant, afin de couvrir les frais engendrés pour leur création, leur maintenance et l'assistance aux utilisateurs. Ainsi, il est proposé que ces accès soient facturés 500€ la première année, puis 150€ les années suivantes.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- Décide d'accorder un accès au SIG Web à ces structures sous réserve de l'accord préalable de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL)
- Décide de mettre en place une tarification de ces accès, soit 500€ par structure pour la première année, puis 150€/an les années suivantes
- Autorise le Président à signer les conventions d'accès au SIG Web

Fait et délibéré le 28 juin 2021.

Le 1^{er} Vice-Président,
Président par intérim



Sylvain BARREAUD

SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° CS 32/2021

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit juin à 18h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane, dûment convoqué, a, pour la 4^{ème} fois depuis la publication de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, tenu une réunion à distance, par visioconférence, sous la présidence de Sylvain BARREAUD, 1^{er} Vice-Président, Président par intérim du Pays de Saintonge.

Date de convocation : le 22 juin 2021

Nombre de membres :

en exercice : 78
présents : 43
votants : 47
pouvoirs : 4

Objet :

« L'Archéologie au pied des églises » : Actions de valorisation et de médiation de l'archéologie auprès du public scolaire et adulte dans le cadre du programme culturelle et patrimoniale 2021

Étaient présents mesdames et messieurs :

Bernard COMPAN, Jean-Pierre MAUREL, Gérard GANDAUBER, Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Jean-Luc FOURRÉ (mandataire de Eric PANNAUD - Chaniers), Patrice SALLAFRANQUE, Florence CAILLAUD, Joseph DE MINAC, Aurore DESCHAMPS, Alain MARGAT, Françoise BARBAUD, Benoît HAPIOT (mandataire de Nicole LAURIN - Saint-André-de-Lidon), Caroline ANDRÉ, Pascal GILLARD, Christian HILLAIRET, Francis GRELLIER, Jean-Pierre MORDANT, Bernadette HADJ, Ludovic NORIGEON, Stéphanie VALÉRI, Véronique LAPRÉE, Claudine PEYRAMAURE, Mireille POLLET, Lionel DURAND, Brigitte BOURSQUOT, Philippe DELHOUME, Pierre TUAL, Jean-François BON, Sylvain BARREAUD, Raymond MOHSEN, Marie-Line CHAUVET, Philippe SOULISSE (mandataire de Gérard BOUTON - Tesson), Bernard COMBEAU, Alain SERIS, Corinne PEQUIGNOT (mandataire de Amanda LESPINASSE - Saint-Georges-des-Coteaux), Alain BERTHELOT, Fanny DEAT, Christian BARBIER, Bruno TAPON, Bernard CHATEAUGIRON, Véronique FICHEL, Patrick MAXIME.

Acte rendu exécutoire après publication ou affichage ou notification aux intéressés ainsi qu'après transmission au service de légalité.

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

Eric PANNAUD (pouvoir à Jean-Luc FOURRÉ - Chaniers), Laurent MICHAUD, Sylvie BRUN, Nicole LAURIN (pouvoir à Benoît HAPIOT - Crazannes), Amanda LESPINASSE (pouvoir donné à Corinne PEQUIGNOT - Saint-Sever-de-Saintonge), Philippe CHASSERIAUD, Chantal GORNET, Gérard BOUTON (pouvoir à Philippe SOULISSE - RIOUX), Michel DOUBLET.

Secrétaire de séance : Joseph DE MINAC

Le 1^{er} Vice-Président, Président par intérim expose :

Vu les statuts du Pays de Saintonge Romane qui en définissent les missions en socle commune et à la carte pour le compte des Communautés de Communes Cœur de Saintonge et du Canton de Gémozac en application de L.5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CS 22/2021 adoptant le budget primitif 2021 du Pays de Saintonge Romane ;

Considérant que le Pays de Saintonge Romane porte l'organisation d'une programmation culturelle et patrimoniale dont les manifestations s'inscrivent au cœur de politiques thématiques du Pays de Saintonge Romane :

- l'animation et la valorisation du patrimoine,
- l'animation et le développement culturel,
- la mise en réseau et la valorisation des producteurs fermiers,

- la qualité de vie des habitants confortée
- la dynamisation de l'offre touristique du territoire

Considérant que le Pays de Saintonge Romane organise « *Les Plaisirs de Saison* », événements durant la saison touristique et l'arrière-saison (de juin à octobre) en lien avec les communes, les gestionnaires des sites et les partenaires locaux, qui comprendra pour 2021 « *L'archéologie au pied des églises* », les « *Visites du soir* », en mission à la carte, et les « *Balades Romanes et Gourmandes* », mission relevant du socle commun, pour faire découvrir et sensibiliser, les habitants et les touristes, sur le patrimoine des villages, mettre en valeur les produits des producteurs fermiers du territoire et animer les communes par le biais de spectacles professionnels ;

Considérant que le budget 2021 du Pays prévoit une enveloppe de 16 661 € (hors frais généraux et ingénierie) pour toutes les opérations de la politique culturelle et patrimoniale en mission à la carte et de 3 877 € en socle commun.

Le Président du Pays de Saintonge Romane souhaite renouveler ces opérations pour 2021 avec l'avis favorable de la Commission Patrimoine, Culture, Animations.

Toutes ces opérations font intervenir des artistes et techniciens professionnels, des prestataires et des guides conférenciers/historiens de l'art qui, selon leur statut, seront soit payés par facture, soit recrutés par vacation, soit engagés via la signature d'un contrat de droit d'auteur ou via le GUSO.

« L'Archéologie au pied des églises : « Actions de valorisation et de médiation de l'archéologie auprès du public scolaire et adulte : mission à la carte

Dans le cadre d'un partenariat établi entre le Pays de Saintonge Romane et du Service d'Archéologie Départemental de la Charente-Maritime (SAD 17) a été initié le projet d'exposition intitulé « L'archéologie au pied des églises » qui a pour objectif principal la diffusion et la valorisation des résultats scientifiques obtenus lors d'opérations archéologiques menées par le SAD 17 dans les centres bourgs du département.

Afin de lui donner un impact plus fort, le Pays de Saintonge Romane, dans le cadre de sa mission de valorisation du patrimoine, s'est engagé dans un programme d'animations autour de l'archéologie destinées au grand public et aux scolaires.

Ce programme d'animations pour 2021 est le suivant :

- **L'exposition :**
 - . **en Mai et Juin 2021** : présentation de l'exposition à **Geay, dans la salle municipale.**
 - . **de Juillet à septembre 2021** : présentation de l'exposition en été dans l'église et en septembre à la médiathèque de **Port d'Envaux.**

- **Les Journées Européennes de l'archéologie du 18 au 20 juin 2021**
Samedi 19 juin 2021 :

Journée de découverte itinérante pour présenter les sites investigués par le Service d'Archéologie Départementale : les sites de Monthérault (Trizay), Geay et Ecurat. A chaque fois, le public sera invité à découvrir ce qui été découvert lors des interventions archéologiques avec une vision globale du bâti et des caractéristiques architecturales.

Conférences diaporama / visite animées **par Céline Trézéguet** archéologue départementale, Service d'archéologie départementale de la Charente-Maritime **et Jean-Baptiste Javel**, doctorant en histoire de l'art et d'archéologie, Université Bordeaux Montaigne sauf pour l'église de Monthérault dont la présentation sera assurée par l'archéologue Fabrice Mandon.

10h30 : visite de l'église de Monthérault à Trizay
14h30 : Geay : visite commentée de l'exposition "l'archéologie au pied des églises"
15h15 : visite de l'église de Geay
17h : visite de l'église d'Ecurat

Dimanche 20 juin 2021 :

Visite de l'exposition et initiation à la fouille avec Céline Trézéguet et Jean-Baptiste Javel

A Geay de 14h30 à 17 h : visite de l'exposition toutes les heures (14h30 / 15h30 et 16h30) salle des associations et initiation à la fouille près de l'église (en continu).

- **Visite commentée de l'exposition à Port d'Envaux le 25 septembre** de 10h à 12h par Céline Trézéguet, archéologue départementale
- **Ateliers pédagogiques avec les scolaires :**
Le vendredi 24 septembre 2021 pour les élèves à partir de 7 ans pour 4 classes.
Déroulement des ateliers :
Avec Céline Trézéguet, Jean-Baptiste Javel, Benoit Hapiot, artiste plasticien et Véronique Bergonzoni
 1. Un atelier sur l'archéologie : initiation aux fouilles et atelier céramologie (post-fouilles)
 2. Un atelier de pratique artistique : empreintes, modelage... avec la présentation de l'exposition en lien avec le livret pédagogique

Ces animations sont toutes gratuites.

Budget prévisionnel pour l'archéologie au pied des églises :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
atelier pédagogique et visites conférences par Jean- Baptiste Javel, archéologue et historien de l'art recruté par vacation	747 €	CdC Cœur de Saintonge	550 €
Pratique artistique avec le plasticien Benoit Hapiot : Rémunération et matériel	550 €	Pays de Saintonge Romane	1 042 €
Frais kilométriques	115 €		
Catering & repas	180 €		
TOTAL	1 592 €		1 592 €

Le Pays de Saintonge Romane a sollicité l'aide financière à la Communauté de Communes Cœur de Saintonge pour prendre en charge l'intégralité de l'intervention de l'artiste plasticien dans le cadre de ses actions éducation/jeunesse. La CdC Cœur de Saintonge assurera également la prise en charge des bus pour le transport des scolaires.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré avec 46 voix pour et 1 abstention :

- approuve la programmation 2021 de l'archéologie au pied des églises ;
- décide d'avoir recours aux prestataires, notamment historien de l'art recruté par vacation et artiste selon les modalités définies ci-dessus ;
- sollicite l'aide financière de la CDC Cœur de Saintonge
- autorise le Président à engager les démarches et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré le 28 juin 2021.

Le 1^{er} Vice-Président,
Président par intérim

Sylvain BARREAUD

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° CS 33/2021**

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

Nombre de membres :
en exercice : 78
présents : 43
votants : 47
pouvoirs : 4

Objet :
**Les Visites du Soir 2021
dans le cadre de la
Programmation culturelle
et patrimoniale 2021**

Acte rendu exécutoire
après publication ou
affichage ou notification
aux intéressés ainsi
qu'après transmission
au service de légalité.

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit juin à 18h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane, dûment convoqué, a, pour la 4^{ème} fois depuis la publication de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, tenu une réunion à distance, par visioconférence, sous la présidence de Sylvain BARREAUD, 1^{er} Vice-Président, Président par intérim du Pays de Saintonge.

Date de convocation : le 22 juin 2021

Étaient présents mesdames et messieurs :

Bernard COMPAN, Jean-Pierre MAUREL, Gérard GANDAUBER, Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Jean-Luc FOURRÉ (mandataire de Eric PANNAUD - Chaniers), Patrice SALLAFRANQUE, Florence CAILLAUD, Joseph DE MINAC, Aurore DESCHAMPS, Alain MARGAT, Françoise BARBAUD, Benoît HAPIOT (mandataire de Nicole LAURIN - Saint-André-de-Lidon), Caroline ANDRÉ, Pascal GILLARD, Christian HILLAIRET, Francis GRELLIER, Jean-Pierre MORDANT, Bernadette HADJ, Ludovic NORIGEON, Stéphanie VALÉRI, Véronique LAPRÉE, Claudine PEYRAMAURE, Mireille POLLET, Lionel DURAND, Brigitte BOURSQUOT, Philippe DELHOUME, Pierre TUAL, Jean-François BON, Sylvain BARREAUD, Raymond MOHSEN, Marie-Line CHAUVET, Philippe SOULISSE (mandataire de Gérard BOUTON - Tesson), Bernard COMBEAU, Alain SERIS, Corinne PEQUIGNOT (mandataire de Amanda LESPINASSE - Saint-Georges-des-Coteaux), Alain BERTHELOT, Fanny DEAT, Christian BARBIER, Bruno TAPON, Bernard CHATEAUGIRON, Véronique FICHEL, Patrick MAXIME.

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

Eric PANNAUD (pouvoir à Jean-Luc FOURRÉ - Chaniers), Laurent MICHAUD, Sylvie BRUN, Nicole LAURIN (pouvoir à Benoît HAPIOT - Crazannes), Amanda LESPINASSE (pouvoir donné à Corinne PEQUIGNOT - Saint-Sever-de-Saintonge), Philippe CHASSERIAUD, Chantal GORNET, Gérard BOUTON (pouvoir à Philippe SOULISSE - RIOUX), Michel DOUBLET.

Secrétaire de séance : Joseph DE MINAC

Le 1^{er} Vice-Président, Président par intérim expose :

Vu les statuts du Pays de Saintonge Romane qui en définissent les missions en socle commune et à la carte pour le compte des Communautés de Communes Cœur de Saintonge et du Canton de Gémovac en application de L.5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CS 22/2021 adoptant le budget primitif 2021 du Pays de Saintonge Romane ;

Considérant que le Pays de Saintonge Romane porte l'organisation d'une programmation culturelle et patrimoniale dont les manifestations s'inscrivent au cœur de politiques thématiques du Pays de Saintonge Romane :

- l'animation et la valorisation du patrimoine,
- l'animation et le développement culturel,

- la mise en réseau et la valorisation des producteurs
- la qualité de vie des habitants confortée
- la dynamisation de l'offre touristique du territoire

Considérant que le Pays de Saintonge Romane organise « *Les Plaisirs de Saison* », événements durant la saison touristique et l'arrière-saison (de juin à octobre) en lien avec les communes, les gestionnaires des sites et les partenaires locaux, qui comprendra pour 2021 « *L'archéologie au pied des églises* », les « *Visites du soir* », en mission à la carte, et les « *Balades Romanes et Gourmandes* », mission relevant du socle commun, pour faire découvrir et sensibiliser, les habitants et les touristes, sur le patrimoine des villages, mettre en valeur les produits des producteurs fermiers du territoire et animer les communes par le biais de spectacles professionnels ;

Considérant que le budget 2021 du Pays prévoit une enveloppe de 16 661 € (hors frais généraux et ingénierie) pour toutes les opérations de la politique culturelle et patrimoniale en mission à la carte et de 3 877 € en socle commun.

Le Président du Pays de Saintonge Romane souhaite renouveler ces opérations pour 2021 avec l'avis favorable de la Commission Patrimoine, Culture, Animations.

Toutes ces opérations font intervenir des artistes et techniciens professionnels, des prestataires et des guides conférenciers/historiens de l'art qui, selon leur statut, seront soit payés par facture, soit recrutés par vacation, soit engagés via la signature d'un contrat de droit d'auteur ou via le GUSO.

« Les Visites du Soir 2021 » : mission à la carte

A la tombée de la nuit, Frédéric Chasseboeuf, historien de l'art et guide conférencier conduit les visiteurs à la découverte du patrimoine des villages, églises et châteaux. Les soirées sont toutes agrémentées de temps artistiques sauf les croisières exceptionnellement.

Ces Visites se réalisent avec le concours des communes qui offre mains fortes pour l'organisation, des propriétaires privés qui acceptent de nous ouvrir les portes de leurs demeures pour une visite exceptionnelle et au capitaine du bateau le Bernard Palissy III et son équipage.

Compte tenu de la crise sanitaire, ces visites ont été conçues pour répondre au protocole sanitaire. Tous les spectacles ont été prévus en extérieur avec une solution de repli en cas de pluie dans une salle des fêtes.

Les rendez-vous sont donnés à 20 h. Les visites sont gratuites sauf pour les croisières.

PROGRAMME

- **2 croisières sur la Charente : mercredi 30 juin et mardi 06 juillet : Saintes vers Taillebourg**
RV 20 h départ 20h30 :
Payant : 7 €/adulte et 3.50 € jusqu'à 16 ans
Réservation obligatoire auprès du Pays de Saintonge Romane
- **Mardi 20 juillet : Saint-Porchaire : château de la Valade et bourg**
Suivi du concert « Swing Vandals » :

- **Mardi 27 juillet : Port d'Envaux /Saint-Saturnin de Séchaud :** église, les logis de La Tour et de La Prévôté et le lavoir de Saint-Saturnin.
Dans la prairie derrière l'église : concert : « **Hommage au jazz et au cinéma** » par **Maxime Plisson Quartet** :
- **Mardi 10 août : Meursac et Thaims**
RV à 20 h au château du Chatelard à Meursac
Départ et circuit en voiture : à 20 h 45. Logis de Montravail à Thaims ; Château de Thaims et église.
Concert dans la prairie attenant à l'église : **concert « Lutz Eterna »**. Duo « Musiques du Monde et Traditionnelles » chantées en une dizaine de langues avec Claire Millon chant et percussions, Frédéric Chauvigné, piano et synthétiseurs.
- **Mardi 17 août : Gémozac : le cœur de bourg**
Suivi du Concert au château de Bernessard « **La boîte à musique enchantée de Clotilde** » (avec Clotilde Moulin, chanteuse et Théo Lanatrix, comédien)

Budget prévisionnel des visites du Soir :

Détails des Dépenses	Montants
Repas et catering	100 €
APMAC : location de matériel	1 610 €
Cachets artistiques : « Kiosque enchanté » « Lutz Eterna » « Swing Vandals Quintet »	5 852 €
SACEM	650 €
Hébergement ¹ & frais de déplacement guide	258 €
subvention à la commune de Port d'Envaux pour le spectacle « Hommage au jazz et cinéma » ²	820 €
Prestation du guide conférencier par vacation	3 232 €
TOTAL	12 522 €

¹ Frédéric Chasseboeuf sera hébergé chez V. Bergonzoni pour toutes les Visites. Un budget pour nuit en hôtel a été prévu en cas d'indisponibilité.

² Le spectacle Hommage au jazz et cinéma bénéficie de l'aide à la diffusion du Conseil départemental dont seules les communes et associations sont éligibles. Il est donc proposé que la commune de Port d'Envaux assure la prise en charge directe du spectacle pour bénéficier des 50 % de prise en charge par le Département. Le Pays versera donc une subvention à la commune de Port d'Envaux des 50 % restants.

Les communes prennent à leur charge les repas des artistes et l'hébergement des artistes en lieu et place du pot de départ des communes en fin de visite.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- approuve la programmation 2021 des Visites du Soir ;
- décide d'avoir recours aux prestataires, notamment guides conférenciers, historiens de l'art, intermittents du spectacle, artistes, vacataires selon les modalités définies ci-dessus ;
- autorise à verser une subvention à la commune de Port d'Envaux pour le solde restant du cachet artistique ;
- autorise le Président à engager les démarches et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré le 28 juin 2021.

Le 1^{er} Vice-Président,
Président par intérim

Sylvain BARREAUD

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL N° CS 34/2021

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit juin à 18h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane, dûment convoqué, a, pour la 4^{ème} fois depuis la publication de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, tenu une réunion à distance, par visioconférence, sous la présidence de Sylvain BARREAUD, 1^{er} Vice-Président, Président par intérim du Pays de Saintonge.

Date de convocation : le 22 juin 2021

Nombre de membres :

en exercice : 78
présents : 43
votants : 47
pouvoirs : 4

Objet :

**Les Balades Romanes
et Gourmandes dans le
cadre de la
programmation culturelle
et patrimoniale 2021**

Étaient présents mesdames et messieurs :

Bernard COMPAN, Jean-Pierre MAUREL, Gérard GANDAUBER, Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Jean-Luc FOURRÉ (mandataire de Eric PANNAUD - Chaniers), Patrice SALLAFRANQUE, Florence CAILLAUD, Joseph DE MINAC, Aurore DESCHAMPS, Alain MARGAT, Françoise BARBAUD, Benoît HAPIOT (mandataire de Nicole LAURIN - Saint-André-de-Lidon), Caroline ANDRÉ, Pascal GILLARD, Christian HILLAIRET, Francis GRELLIER, Jean-Pierre MORDANT, Bernadette HADJ, Ludovic NORIGEON, Stéphanie VALÉRI, Véronique LAPRÉE, Claudine PEYRAMAURE, Mireille POLLET, Lionel DURAND, Brigitte BOURSQUOT, Philippe DELHOUME, Pierre TUAL, Jean-François BON, Sylvain BARREAUD, Raymond MOHSEN, Marie-Line CHAUVET, Philippe SOULISSE (mandataire de Gérard BOUTON - Tesson), Bernard COMBEAU, Alain SERIS, Corinne PEQUIGNOT (mandataire de Amanda LESPINASSE - Saint-Georges-des-Coteaux), Alain BERTHELOT, Fanny DEAT, Christian BARBIER, Bruno TAPON, Bernard CHATEAUGIRON, Véronique FICHEL, Patrick MAXIME.

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

Eric PANNAUD (pouvoir à Jean-Luc FOURRÉ - Chaniers), Laurent MICHAUD, Sylvie BRUN, Nicole LAURIN (pouvoir à Benoît HAPIOT - Crazannes), Amanda LESPINASSE (pouvoir donner à Corinne PEQUIGNOT - Saint-Sever-de-Saintonge), Philippe CHASSERIAUD, Chantal GORNET, Gérard BOUTON (pouvoir à Philippe SOULISSE - RIOUX), Michel DOUBLET.

Secrétaire de séance : Joseph DE MINAC

Le 1^{er} Vice-Président, Président par intérim expose :

Vu les statuts du Pays de Saintonge Romane qui en définissent les missions en socle commune et à la carte pour le compte des Communautés de Communes Cœur de Saintonge et du Canton de Gémézac en application de L.5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CS 22/2021 adoptant le budget primitif 2021 du Pays de Saintonge Romane ;

Acte rendu exécutoire
après publication ou
affichage ou notification
aux intéressés ainsi
qu'après transmission
au service de légalité.

Considérant que le Pays de Saintonge Romane porte l'organisation d'une programmation culturelle et patrimoniale dont les manifestations s'inscrivent au cœur de politiques thématiques du Pays de Saintonge Romane :

- l'animation et la valorisation du patrimoine,
- l'animation et le développement culturel,
- la mise en réseau et la valorisation des producteurs fermiers,
- la qualité de vie des habitants confortée,
- la dynamisation de l'offre touristique du territoire

Considérant que le Pays de Saintonge Romane organise « *Les Plaisirs de Saison* », événements durant la saison touristique et l'arrière-saison (de juin à octobre) en lien avec les communes, les gestionnaires des sites et les partenaires locaux, qui comprendra pour 2021 « *L'archéologie au pied des églises* », les « *Visites du soir* », en mission à la carte, et les « *Balades Romanes et Gourmandes* », mission relevant du socle commun, pour faire découvrir et sensibiliser, les habitants et les touristes, sur le patrimoine des villages, mettre en valeur les produits des producteurs fermiers du territoire et animer les communes par le biais de spectacles professionnels ;

Considérant que le budget 2021 du Pays prévoit une enveloppe de 16 661 € (hors frais généraux et ingénierie) pour toutes les opérations de la politique culturelle et patrimoniale en mission à la carte et de 3 877 € en socle commun.

Le Président du Pays de Saintonge Romane, souhaite renouveler ces opérations pour 2021 avec l'avis favorable de la Commission Patrimoine, Culture, Animations.

Toutes ces opérations font intervenir des artistes et techniciens professionnels, des prestataires et des guides conférenciers/historiens de l'art qui, selon leur statut, seront soit payés par facture, soit recrutés par vacation, soit engagés via la signature d'un contrat de droit d'auteur ou via le GUSO.

Les balades romanes et gourmandes 2021 : mission socle commun

Accompagné par un guide conférencier, le public part à la découverte du patrimoine de la Saintonge Romane et des produits de son terroir lors d'une visite-dégustation chez un producteur fermier participant au guide des « *Produits et producteurs fermiers en Saintonge Romane* ».

Gratuit.

RDV à 14h30 devant l'église sauf mention particulière

Le programme est le suivant

- **Samedi 4 septembre** : ville de Pont l'Abbé d'Arnoult et visite dégustation de l'exploitation bio « Des bottes et des mottes » à Pont l'Abbé d'Arnoult de Perrine Goyau et Sylvain Leaute
- **Samedi 11 septembre** : village de Saint-André de Lidon et visite dégustation de l'exploitation de pineau, cognac et vin de pays de M Courpron
- **Samedi 25 septembre** : village de Montpellier-de-Médillan et visite dégustation de l'exploitation de chanvre « Satisflore » à Montpellier-de-Médillan de Ludovic Violeau

- **Samedi 16 octobre** : village de Fontcouverte et visite dégustation sur l'exploitation « Miel et Safran » à Fontcouverte de Laurence Billard Pillot

Budget prévisionnel :

1 575 € comprenant la préparation des visites, le guidage et les frais de déplacement des 2 guides conférencières.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- approuve la programmation 2021 de l'archéologie au pied des églises ;
- autorise le Président à engager les démarches et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré le 28 juin 2021.

Le 1^{er} Vice-Président,
Président par intérim

Sylvain BARREAUD

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° CS 35/2021**

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

Nombre de membres :

en exercice : 78
présents : 43
votants : 47
pouvoirs : 4

Objet :

**Edition de la plaquette
« Plaisirs de saison »
2021 et diffusion des
éditions**

Acte rendu exécutoire
après publication ou
affichage ou notification
aux intéressés ainsi
qu'après transmission
au service de légalité.

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit juin à 18h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane, dûment convoqué, a, pour la 4^{ème} fois depuis la publication de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, tenu une réunion à distance, par visioconférence, sous la présidence de Sylvain BARREAUD, 1^{er} Vice-Président, Président par intérim du Pays de Saintonge.

Date de convocation : le 22 juin 2021

Étaient présents mesdames et messieurs :

Bernard COMPAN, Jean-Pierre MAUREL, Gérard GANDAUBER, Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Jean-Luc FOURRÉ (mandataire de Eric PANNAUD - Chaniers), Patrice SALLAFRANQUE, Florence CAILLAUD, Joseph DE MINAC, Aurore DESCHAMPS, Alain MARGAT, Françoise BARBAUD, Benoît HAPIOT (mandataire de Nicole LAURIN - Saint-André-de-Lidon), Caroline ANDRÉ, Pascal GILLARD, Christian HILLAIRET, Francis GRELLIER, Jean-Pierre MORDANT, Bernadette HADJ, Ludovic NORIGEON, Stéphanie VALÉRI, Véronique LAPRÉE, Claudine PEYRAMAURE, Mireille POLLET, Lionel DURAND, Brigitte BOURSQUOT, Philippe DELHOUME, Pierre TUAL, Jean-François BON, Sylvain BARREAUD, Raymond MOHSEN, Marie-Line CHAUVET, Philippe SOULISSE (mandataire de Gérard BOUTON - Tesson), Bernard COMBEAU, Alain SERIS, Corinne PEQUIGNOT (mandataire de Amanda LESPINASSE - Saint-Georges-des-Coteaux), Alain BERTHELOT, Fanny DEAT, Christian BARBIER, Bruno TAPON, Bernard CHATEAUGIRON, Véronique FICHEL, Patrick MAXIME.

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

Eric PANNAUD (pouvoir à Jean-Luc FOURRÉ - Chaniers), Laurent MICHAUD, Sylvie BRUN, Nicole LAURIN (pouvoir à Benoît HAPIOT - Crazannes), Amanda LESPINASSE (pouvoir donner à Corinne PEQUIGNOT - Saint-Sever-de-Saintonge), Philippe CHASSERIAUD, Chantal GORNET, Gérard BOUTON (pouvoir à Philippe SOULISSE - RIOUX), Michel DOUBLET.

Secrétaire de séance : Joseph DE MINAC

Le 1^{er} Vice-Président, Président par intérim expose :

Vu les statuts du Pays de Saintonge Romane qui en définissent les missions en socle commun et à la carte pour le compte des Communautés de Communes Cœur de Saintonge et du Canton de Gémorac en application de L.5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CS 22/2021 adoptant le budget primitif 2021 du Pays de Saintonge Romane ;

Considérant que le Pays de Saintonge Romane porte l'organisation d'une programmation culturelle et patrimoniale dont les manifestations s'inscrivent au cœur de politiques thématiques du Pays de Saintonge Romane :

- l'animation et la valorisation du patrimoine,
- l'animation et le développement culturel,
- la mise en réseau et la valorisation des producteurs fermiers,
- la qualité de vie des habitants confortée,
- la dynamisation de l'offre touristique du territoire.

Considérant que le Pays de Saintonge Romane organise « *Les Plaisirs de Saison* », événements durant la saison touristique et l'arrière-saison (de juin à octobre) en lien avec les communes, les gestionnaires des sites et les partenaires locaux, qui comprendra pour 2021 « *L'archéologie au pied des églises* », les « *Visites du soir* », en mission à la carte, et les « *Balades Romanes et Gourmandes* », mission relevant du socle commun, pour faire découvrir et sensibiliser, les habitants et les touristes, sur le patrimoine des villages, mettre en valeur les produits des producteurs fermiers du territoire et animer les communes par le biais de spectacles professionnels ;

Le Président souligne que la communication est indispensable pour la promotion de ces manifestations ainsi que la diffusion des supports sur le territoire. Le Président, sur l'avis favorable de la commission « patrimoine, culture, animations » propose donc d'éditer la plaquette « Plaisirs de saison » reprenant toutes les manifestations du Pays de Saintonge Romane de l'année 2021 et d'en assurer la diffusion par ADEF.

. Edition de la Plaquette « Plaisirs de saison »

Comme chaque année, le programme « *Plaisirs de Saison* » est édité en 10 000 exemplaires et diffusé largement par les services de l'ADEF.

Impression de la plaquette en 10 000 exemplaires : 882 € TTC

La conception graphique est assurée en interne.

. Diffusion des éditions

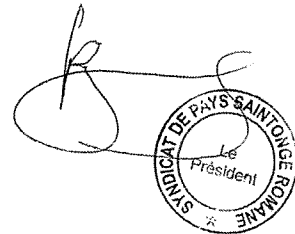
La diffusion sur 400 points de distribution par ADEF comprenant la distribution du guide des producteurs fermiers, la plaquette « Plaisirs de Saison » et de la carte touristique IGN et les éditions de l'office de tourisme de Saintes selon le partenariat de mutualisation sur 6 jours : 820 € TTC

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- approuve l'édition de la plaquette de saison et la diffusion des éditions ;
- autorise le Président par intérim à engager les démarches et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré le 28 juin 2021.

Le 1^{er} Vice-Président,
Président par intérim



Sylvain BARREAUD

